



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
CANTON DE GOUSSAINVILLE
COMMUNE EPIAIS LES LOUVRES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL MARDI 15 FEVRIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quinze février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Isabelle RUSIN, Maire,

Etaient présents :

Isabelle RUSIN, Maire
Mouhammad ABDOUL, 3^{ème} adjoint au Maire
Fabienne COUPAYE, Conseillère municipale
Daniel DOUY, Conseiller municipal
Kadiatou DIALLO, Conseillère municipale
Adélia GASPARD, Conseillère municipale
EMERY Laëtitia, Conseillère municipale

Absent non excusé : 0

Absents excusés :

Ingrid DE WAZIERES, 1^{er} adjoint au Maire
Sabrina MADI, 2^{ème} adjoint au Maire
Martial CLEMENT, Conseiller Municipal

Secrétaire de séance : Kadiatou DIALLO, Conseillère municipale

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Présents : 7

Absents : 3

Votants : 7

Le quorum étant atteint, Madame Isabelle RUSIN, Maire, déclare la séance ouverte à 20h30.

Rajout à l'ordre du jour :

- Recrutement de 2 agents de police municipale par la CARPF
- Fixation de tarif pour la sortie « soirée Lido de Paris »
-

Approbation à l'unanimité du compte rendu du 25/01/2022

1/ DROIT DE PREMPTION SUR UN DOSSIER :

Madame le Maire expose à l'assemblée délibérante que pour ce dossier il est important de le passer en conseil, le délai de réponse sur Une DIA est de 2 mois.

Après avoir entendu le rapporteur,

Le conseil municipal après en avoir délibéré (2 abstentions : EMERY Laëtitia et COUPAYE Fabienne et 5 pour ne pas préempter)

DECIDE DE NE PAS PREEMPTER SUR CE DOSSIER PARCELLE de la zone N n°650

2/ RECRUTEMENT DE 2 AGENTS DE POLICE MUNICIPALE PAR LA CARPF :

Les statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France prévoient au titre de la mutualisation en matière de sécurité, la mise en commun de moyens humains et matériels afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes.

Dix-sept communes composent actuellement le service de police municipale à caractère intercommunal. Un conventionnement pluriannuel (2021-2026), entre la communauté d'agglomération et ces dix-sept communes prévoit notamment une évolution annuelle des effectifs sur ces 6 années (34 à 43 policiers municipaux).

Pour rappel, ces policiers municipaux sont financés à 100% par les communes.

En 2022, il est prévu une augmentation des effectifs pour les communes du Mesnil-Amelot et de Louvres (chacune un policier municipal supplémentaire, soit deux équivalents temps plein au total).

En vue de répondre aux besoins de l'ensemble du service de police intercommunale regroupant, à ce jour, 17 communes, il est nécessaire, pour la communauté d'agglomération Roissy Pays de France de recruter deux agents de police municipale supplémentaires.

Entendu le rapport du Maire ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

1°) **APPROUVE** le recrutement de deux agents de police municipale supplémentaires afin de satisfaire à l'ensemble des besoins des communs membres de la convention mutualisation (17) et des équivalents temps plein prévus au sein desdites conventions :

2°) **AUTORISE** le Maire à signer cette délibération

3°) **CHARGE** le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision.

3/ FIXATION DES TARIFS DES PARTICIPANTS DE LA SOIREE LIDO DE PARIS

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer les prix pour la soirée Lido de Paris

HABITANTS :

Adultes : 50.00 €

Seuls les habitants d'Epiais Les Louvres pouvant justifier d'une adresse sur la commune peuvent bénéficier de ce tarif.

PERSONNES EXTERIEURS :

Les personnes extérieures paieront la totalité de la soirée Lido de Paris.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE, de fixer les tarifs proposés par Madame Le Maire

4/ QUESTIONS DIVERSES :

Pas de questions diverses

La séance est levée à 21h15